



UFOLEP 87

Compte-rendu Commission VTT du mardi 14 octobre 2026

Présents :

- Roland Martin
- Jean Michel Pradeau
- Pierre Chenaud
- Jean Claude Rochelin
- Jacques Lajudie
- Jean François Belzega
- Michel Barthélémy
- Daniel Gorre
- Olivier Raison
- Antoine Gailledrat (en visio)

Ordre du jour :

-Mise à jour du règlement des compétitions et du challenge 2026-2027

Une nouvelle catégorie a été créée par la commission nationale : les 70 ans et +, ce qui entraîne la modification des +60 ans qui devient 60-69 ans.

Pour le challenge, nous ne rajouterons pas cette nouvelle catégorie vu le peu de cartons VTT créés (seulement 2 en Haute-Vienne)

Toutefois cette nouvelle catégorie 70 ans et + disputera bien les championnats avec attribution des titres. Pour les autres compétitions du calendrier, comme pour chaque course, l'organisateur organise ses récompenses comme il le souhaite, sans aucune obligation.

-Date du Régional VTT :

Une date est imposée par la commission VTT Nationale : le **18 Avril 2027**. Nous attendons toujours la confirmation de Ufolep Creuse pour l'organisation et le lieu de ce championnat.

-Rapports de clôture :

Rappel : à la fin de chaque organisation VTT, le club doit renvoyer son rapport de clôture, et listes d'inscrits et résultats à l'Ufolep 87, avec copie à Jean Michel Pradeau et JC Rochelin comme stipulé dans le règlement.

-Espace Licencié :

Rappel : depuis le début de la saison, tous les licenciés ufolep ont accès à leur Espace Licencié, c'est là qu'ils peuvent s'inscrire sur les différentes compétitions des calendriers ufolep.

Certains dysfonctionnements ont été « remontés » au niveau national,

(problème d'inscription pour les tandems, impossibilité d'effectuer le paiement en ligne, impossibilité d'inscrire certains jeunes 11/12, etc..)

En cas de problème rencontré pour s'inscrire sur une épreuve, les coureurs doivent contacter JC Rochelin (0609345471)

-Plaques de course VTT

Une plaque de course est confiée à chaque compétiteur Ufolep 87.

Trop souvent des coureurs (souvent les mêmes) oublient leur plaque de course, obligeant l'organisateur à « bricoler » dans l'urgence une plaque écrite à la main.

Cela entraîne évidemment des difficultés qui sont remontées régulièrement par les bénévoles responsables des pointages. Ajouté à cela les plaques mal positionnées sur le guidon, tordues ou sales, la commission sera désormais plus vigilante sur le respect de ces règles.

Désormais, le coureur ayant oublié sa plaque sera averti, et en cas de récidive, une **pénalité de départ de 30 secondes** lui sera imposée lors du départ de sa catégorie.

-Randonnées Pedestres :

De plus en plus de « trailer » viennent profiter des randos Ufolep.

Il est demandé aux organisateurs de prévoir sur les circuit proposés un point d'eau tous les 5 km.

-Dossiers Préfecture :

Suite aux problèmes rencontrés à cause des frelons sur certaines organisations qui ont mobilisé de nombreux moyens de secours, il semble que la préfecture de la Haute-Vienne demande plus de renseignements et précisions concernant les circuits proposés. Dénomination des chemins et lieux-dits, ou positionnement de points de contrôles numérotés permettant un repérage plus performant pour les interventions des secours.